



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 janvier 2015
Français
Original : anglais

Lettre datée du 9 janvier 2015, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1646 (2005) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a décidé, en application de sa résolution 1645 (2005), que les membres permanents énumérés au paragraphe 1 de l'Article 23 de la Charte seraient membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix et qu'il choisirait chaque année deux de ses membres élus qui feraient également partie du Comité d'organisation.

J'ai donc l'honneur de vous informer qu'à l'issue de consultations, les membres du Conseil sont convenus que le Tchad et le Chili seront les deux membres élus du Conseil qui siégeront au Comité d'organisation pour un mandat d'un an, jusqu'à la fin de 2015.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Cristián **Barros Melet**

